

PREMIERE PARTIE : PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/202 / F /2025-2026 POUR LA FOURNITURE DES ORDINATEURS PORTABLES

Date de Publication : 12.../9.../2025
Date d'Ouverture des offres : 2.../10.../2025

1. Objet.

Le Conseil National de la Communication invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires intéressés à présenter leurs offres sous enveloppes fermées pour « **la fourniture des Ordinateurs portables** » dont les spécifications et les quantités se trouvent dans la deuxième partie du présent Dossier d'Appel d'Offres.

2. Financement.

Le Marché est financé à 100% sur le Budget général de l'Etat, exercice 2025-2026.

3. Spécification du Marché

La passation du présent Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert national tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi du 29/01/2018.

4. Allotissement

Le présent marché est constitué d'un seul lot à savoir :

Fourniture d'Ordinateurs portables

5. Délai d'exécution

Le délai de livraison des équipements est fixé à Trente (30) jours calendaires à compter de la date de notification définitive du marché, mais un soumissionnaire peut proposer un délai plus court.

Les ordinateurs à livrer devront avoir une garantie technique de type « réparer ou remplacer » d'un (01) an, comptée à partir de la validation du procès-verbal de leur réception.

NB : Le Conseil National de la Communication ne va pas assister le titulaire du marché dans l'obtention des devises.

6. Conditions de participation

La participation à la concurrence est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales remplissant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution de ce marché, conformément à l'article 151 du Code des marchés Publics.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 161 du Code des Marchés Publics en vigueur au Burundi. Les associations sans but lucratif ne sont pas éligibles pour ce marché.

7. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté sur le site du Conseil National de la Communication (www.cnc-burundi.bi), ou être consulté tous les jours ouvrables de 7 h 30' à 15h 30', heure locale à l'adresse ci-après :

Secrétariat du Conseil national de la Communication, Quartier Asiatique, Rue des Paysans, Immeuble LAKE HOUSE, tél 22259065/67/70.

Il pourra également être obtenu physiquement au Secrétariat du Conseil national de la Communication sur présentation d'un bordereau de versement de **cinquante mille Francs** Burundais (50.000 BIF) non remboursables, versés sur le compte n° C10003 ouvert à la BRB au nom de l'Ordonnateur trésorier (l'OBR).

8. Demande de renseignements

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit au Président du Conseil National de la Communication, à l'adresse dudit Conseil, Quartier Asiatique, Rue des Paysans, Immeuble LAKE HOUSE, tél 22259065/67/70, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins trois (3) jours avant la date limite de remise des offres.

Le Conseil National de la Communication répondra par écrit à toute demande d'éclaircissements relatifs au Dossier d'Appel d'Offres, qu'il aura reçue au plus tard dans les 2 (02) jours précédant la date limite de dépôt des offres. Une copie de la réponse du Conseil national de la Communication indiquant la question posée, sera adressée à tous les soumissionnaires qui auront déjà reçu le Dossier d'Appel d'Offres.

9. Dépôt et Ouverture des Offres.

Les offres sous enveloppes fermées et rédigées en langue française devront parvenir au Secrétariat du Conseil national de la Communication, Quartier Asiatique, Rue des Paysans, Immeuble LAKE HOUSE, tél 22259065/67/70, au plus tard le 21/02/2025 à 09h30 minutes, heure locale. Elles porteront obligatoirement la mention : **Dossier D'appel d'Offres national Ouvert**
N° DNCMP/ 22 / F /2025-2026, A n'ouvrir qu'en séance publique du 21/02/2025, à 10h 00'.

L'ouverture des offres aura lieu le .../.../2025 à 10 h 00' dans la salle des réunions du Conseil national de la Communication, Quartier Asiatique, Rue des Paysans, Immeuble LAKE HOUSE, tél 22259065/67/70.

Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés publics, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics assiste à la séance d'ouverture des offres.

Les offres déposées après la date et l'heure indiquée feront objet d'irrecevabilité.

10. Délais d'engagement.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de nonante (90) jours calendaires à compter de la date d'ouverture des offres.

11. Garantie bancaire de soumission

Une garantie bancaire de soumission est exigée. Elle est de : Huit Cent Nonante Neuf Mille Six Cent Francs Burundais (899 600 BIF).

12. Critères de qualification

Les offres techniques et financières devront être entièrement conformes au Dossier d'Appel d'Offres et l'offre financière la moins disante, pourvu qu'elle ne soit ni sous-estimée ni surestimée. Les offres sous-estimées ou surestimées seront déterminées conformément à l'article 194 alinéa 1 du Code des Marchés Publics. Le pourcentage à appliquer est de $\pm 10\%$.

13. Adresse

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :
Conseil national de la Communication, Quartier Asiatique, Rue des Paysans, Immeuble LAKE HOUSE, tél 22259065/67/70.

14. Délai d'exécution du marché

Le délai de livraison des ordinateurs portables est fixé à Trente (30) jours calendaires à compter de la date de notification définitive du marché, mais un soumissionnaire peut proposer un délai plus court.

Fait à Bujumbura, le 29/08/2025

**LA PRESIDENTE DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMMUNICATION
ET PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS**



Ambassadeur Espérance NDAYIZEYE